

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	15

Date de convocation
28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :

BORDELOT Jean-Pierre
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
PEREIRA Christophe

Absents représentés

BOUMAZA Malika donne pouvoir à Catherine CHARVOT
MAYEUR Sébastien donne pouvoir à ROGER Anne

M. Rémi JOHNSON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024 : Budget principal – Budget annexe maison paramédicale – Budget annexe bâtiment relais Batel

N° de délibération : 2024_27

Budget Principal

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	14	0	1	0

Budgets Annexes Maison Paramédicale et Sociale et Atelier Relais Batel

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote des budgets primitifs du budget principal, du budget annexe Maison Paramédicale et Sociale et du Budget Annexe Atelier Relais Batel pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif du budget principal pour l'exercice 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5.088.395,44	5.088.395,44
INVESTISSEMENT	4.484.977,81	4.484.977,81
TOTAL	9.573.373,25	9.573.373,25

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif du budget annexe Maison Paramédicale et Sociale pour l'exercice 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	192.730,37	192.730,37
INVESTISSEMENT	740.209,01	740.209,01
TOTAL	932.939,38	932.939,38

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif du budget annexe Atelier relais Batel pour l'exercice 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	44.301,23	44.301,23
INVESTISSEMENT	76.321,46	76.321,46
TOTAL	120.622,69	120.622,69

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



